

# Conseil municipal du lundi 23 janvier 2017

Mairie de CHENEBIER - Département de Haute-Saône

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2017 à 18 heures

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 12 votants : 15

<b>Présents</b>	Mme NOWINSKI Marie-Odile, Maire, Mme CROISSANT Danielle –MM. BELOT Pierre-Marie -DEVILLERS François, Adjoints, MM. SOMMIER Nathalie - MULLER René - GIRARDOT Stéphane - CLAUDEL Claude, délégués aux adjoints, MM. JUGE Nathalie – KLEMANN Jérôme - GARDAVAUD Xavier - MONNERET Matthieu, conseillers municipaux.
<b>Absents excusés</b>	MM. DECRIND Virginie - FLORIN Marie-Laure – ABRY Francis
<b>Procuration</b>	M. ABRY Francis à Mme NOWINSKI Marie-Odile Mme DECRIND Virginie à Mme CROISSANT Danielle Mme FLORIN Marie-Laure à Mme SOMMIER Nathalie
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme JUGE Nathalie

Rappel des précédentes délibérations

## 1) Travaux chemin des Etangs : demandes aides publiques (fonds européens – aide parlementaire)

Madame le Maire présente le projet de réfection du chemin des étangs. Le montant du projet global est de 64 590€ HT, travaux + maîtrise d'œuvre ONF compris. Une partie du projet dont le montant s'élève à 35 539.90€ HT est éligible à une subvention de l'Europe. La subvention FEADER à hauteur de 40% représente un montant de 14 215.96€ HT. Il convient donc de solliciter l'octroi de cette subvention.

D'autre part, il convient également de solliciter auprès de Monsieur le Sénateur, Michel RAISON, une subvention au titre de l'aide parlementaire pour participer au financement du projet global.

Vote 15 pour

## 2) Encaissement chèque assurance

Suite à un accident concernant le choc d'une voiture contre le portail de la maternelle, Madame le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation d'encaisser le chèque d'indemnisation de l'assurance GROUPAMA pour un montant de 705.96€ TTC.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à encaisser ce chèque.

Vote : 15 pour.

## 3) Attribution logement communal

Madame le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour attribuer le logement communal n°3 Place du Temple à Mme TOMEZZOLI Aurélie à compter du 2 janvier 2017.

Le montant du loyer s'élève à 390€ + 130€ de charges.

Madame le Maire propose une minoration d'un mois de loyer (390€) pour le changement des peintures et papiers peints.

Vote : 15 pour.

# Conseil municipal du lundi 23 janvier 2017

## 4) Questions diverses

- Ecole : une lettre de Madame l'Inspectrice Académique à été adressée en mairie concernant la fermeture prévisionnelle d'une quatrième classe à la rentrée, le seuil de fermeture étant de 79 élèves. Madame le Maire a apporté une réponse en évoquant qu'il y a 90 élèves dont 17 partiront à la rentrée 2017-2018, ce qui nous donne 73 élèves. A cela s'ajoute les 8 inscriptions déjà validées pour la prochaine rentrée ainsi que 6 élèves de Belverne, et de nouveaux arrivants. Le seuil de fermeture étant dépassé, la quatrième classe doit rester ouverte. Il reste les transports scolaires à valider avec la Région.
- L'activité apprentissage de la natation pour l'école se fera du 20 mars au 12 juin. Le coût s'élève à 1 840€ pour 8 séances (cours + entrées piscine + transports). Une demande de subvention a été faite par Madame la Directrice. Une réunion pour étudier le financement sera prévue courant février avec Etobon.
- Nous avons été informé de la fermeture imminente de la boutique ENEDIS GRDF Franche Comté Nord – 1 rue Jacques FOILLET – 25 200 MONTBELIARD. Le Conseil Municipal souhaite faire connaître à la population son mécontentement et son opposition à cette décision destructrice d'emploi de proximité et qui contribue à une rupture dans la notion de service publique.
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : nous sommes actuellement en phase d'étude pour l'élaboration du Programme d'Aménagement et de Développement Durable de la Communauté de Communes. Pour ce faire, un questionnaire a été rempli dans chaque commune pour définir les projections et enjeux dans les dix ans à venir. 4 réunions/ ateliers ont eu lieu à la Communauté de Communes avec les thèmes suivants :
  - urbanisme / habitat et aménagement
  - économie / tourisme
  - équipements
  - environnements / paysagesLe Conseil Municipal devra débattre de ces orientations du PADD début mars.